



Ecurie Fruchet
Nantes Equitation



4 route du Landreau du Pas
44980 Sainte Luce sur Loire

Tél : 07.67.55.75.39

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions générales de vente de produits en ligne à des consommateurs particuliers

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes conclues sur le site internet : nantes-equitation.fr

Ce site commercialise les produits suivants : prestations équestres, formations, stages, pension.

Le client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la passation de sa commande. La validation de la commande vaut donc acceptation des conditions générales de vente.

PRINCIPES

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles sont accessibles sur le site internet : nantes-equitation.fr et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le vendeur et l'acheteur conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le vendeur se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

Si une condition de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de vente à distance dont les sociétés ont leur siège en France.

FORMATION DU CONTRAT ET OPPOSABILITE DES CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute vente ou contrat à compter du 15 mai 2022. Elles se substituent à nos précédentes CGV. Toute commande ou achat implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV. Elles prévalent sur toutes autres conditions stipulées à l'acheteur.

L'ADHESION ANNUELLE

L'adhésion annuelle aux ECURIES FRUCHET vous permet de bénéficier de tarifs réduits (tarifs adhérents). Cette adhésion, valable de la date de facturation jusqu'au 31 août de l'année scolaire indiquée sur la facture, n'est ni divisible ni remboursable.

Les mesures de traitement des données personnelles mises en œuvre dans notre établissement respectent la réglementation européenne.

LES FORFAITS ANNUELS : CONTRAT ANNUEL D'ENSEIGNEMENT

Il s'agit d'un engagement mutuel sur une pratique régulière. Nous vous réservons votre place sur chaque cours du forfait et vous vous engagez de même à suivre les cours prévus jusqu'à la fin du forfait (fin juin selon le calendrier affiché au club). Le tarif est annuel, mais vous pouvez étaler la dépense en optant pour la mensualisation. En cas de force majeure, impossibilité climatique ou autre difficulté importante et indépendante de notre pouvoir d'organisation, une reprise peut être remplacée par un cours théorique, reportée ou annulé sans donner lieu à remboursement.

Tout forfait commencé est donc dû en entier, sauf cas de rupture décrits ci-après. Le calendrier, horaire, et moniteur attribués peuvent être modifiés et ne sont pas de éléments contractuels. Les vacances scolaires ne sont pas comprises dans le forfait annuel. Attention, les reprises sont assurées le 1^{er} samedi de chaque période de vacances scolaires ainsi que les jours fériés.

DEMI ET QUART DE PENSION CLUB

Ces prestations font l'objet de dispositions particulières, disponibles sur le site et affichées au club. Votre demande de prise en quart/demi pension vaut acceptation de ces dispositions à lire sur le site ou au club. Il s'agit comme pour les forfaits de contrat annuel d'enseignement, les mêmes règles d'engagement annuel et d'organisation s'appliquent.

ABSENCES – RECUPERATIONS

En cas d'absence, vous pouvez demander jusqu'à 8 récupérations par an (par forfait) sans aucun justificatif à produire.

Seule condition : avoir annulé le cours au moins **24 heures avant l'horaire du début du cours**. Un bon de récupération vous est alors accordé avec une limitation à 8 bons de récupération par forfait.

Comment : Uniquement en vous connectant sur votre « Espace personnel ». Les récupérations se feront par le même moyen. Aucune demande de récupération ne sera traitée ni au bureau, ni par courrier électronique ou téléphone. Ces récupérations sont non cessibles, réservées aux cavaliers à jour de leurs paiements, dans la limite de validité du forfait, et enfin dans la limite des places disponibles. Aucun remboursement n'est possible en cas d'impossibilité de récupérer. Certains cours ou certaines semaines sont fermées aux récupérations, en juin notamment. A partir de 4 absences consécutives pour raisons médicales, votre forfait est modifié et les paiements modifiés sur la base de 4 cours = 1 mois et ce dès réception du certificat médical notifiant l'arrêt de sport. Aucun remboursement n'est possible sur les cours antérieurs à ce mail ou courrier.

RUPTURE DU CONTRAT D'ENSEIGNEMENT

Les forfaits et pensions sur cheval de club ne peuvent être interrompus que pour les raisons suivantes : arrêt médical, raisons familiales, déménagement, perte d'emploi (justificatif à produire dans tous les cas). Le club peut aussi dans certains cas interrompre l'engagement en cas de vol, incivilité, dette. Cette rupture de contrat prend effet à la fin du mois de réception de mail ou courrier recommandé demandant cette rupture. Elle vous fait perdre la qualité d'adhérent de l'association ainsi que les récupérations non effectuées. Aucun remboursement des sommes versées ou prélèvements en cours n'est possible.

VENTE EN LIGNE

Les activités de loisirs prévues à une date déterminée sont exclues du champ d'application du droit de rétractation défini à l'article L221-28 du code de la consommation 12.

CARTE DE 8 HEURES

La « **carte 8 heures** » vous permet une pratique plus souple que le forfait : vous n'êtes pas inscrit d'avance dans une reprise hebdomadaire, vous prenez rendez-vous à votre guise sur votre page personnelle sur le site, en fonction des places disponibles. Carte nominative, valable jusqu'au dernier cours de juin.

LES PENSIONS POUR VOTRE PROPRE CHEVAL

Les pensions font l'objet d'un contrat et d'un complément de règlement intérieur spécifique.

LES STAGES ET AUTRES ACTIVITES

Les stages sont payables à l'inscription, soit en ligne par CB, soit au bureau, débités 8 jours avant le début du stage. Aucun remboursement de ce solde n'est possible à partir de cette date d'encaissement. Toute activité entamée (fêtes, concours, randonnées, stages...) est due en entier, même en cas d'arrêt ou de défection, et ce quelle qu'en soit la cause (sauf avis médical préalable et global).

LES CONCOURS

L'encadrement des activités est assuré par les enseignants D.E. En cas de déplacement à l'extérieur, le transport des enfants n'est pas pris en charge. Si vous souhaitez confier votre enfant à une autre personne pour le transport, vous acceptez et agréez de fait, le moyen de transport de la personne à qui vous le confiez.

Le paiement de ces activités doit être fait à l'inscription. La part « engagement FFE » ne donne jamais lieu à aucun remboursement, même en cas d'impossibilité médicale (cavalier) ou vétérinaire (équidé).

FACTURATION ET REGLEMENT

Toutes nos prestations font l'objet de factures établies à l'inscription. Ces factures sont payées au comptant ou par échelonnement sur la base d'un échancier inscrit sur la facture. Les tarifs sont indiqués dans un document annexe et sont affichés au club.

Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévu, figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est égal au taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre civil, majoré de 2.5 points de pourcentage. Le débiteur défaillant sera également redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, gestion et frais bancaires de l'impayé ou du refus bancaire de 20 € minimum.

MODE DE PAIEMENT

Carte de crédit : vous ne pourrez l'utiliser que pour vos inscriptions prises sur votre compte web. En revanche, nous n'avons pas de terminal de paiement au centre équestre.

Chèque : le paiement des forfaits annuels peut être échelonné en plusieurs chèques rédigés à l'ordre de : Ecurie-Fruchet-Nantes Equitation et remis ensemble au moment de l'inscription.

Prélèvement mensuel : nous envoyons nos ordres de prélèvement le 1^{er} du mois. Si, pour des raisons vous souhaitez annuler un prélèvement, faites le avant cette date pour éviter tous frais bancaires. Le prélèvement intervient sur votre compte vers le 10 du mois.

ASSURANCE – LICENCE

La licence vous permet d'assurer le cavalier pour lui-même et en responsabilité civile, dans les conditions de garanties affichées au club.

Il appartient au cavalier de vérifier sur le site de la fédération la validité de sa licence-assurance ;

Rappel : les cavaliers qui refusent la Licence Fédérale ne sont pas assurés au club. En cas d'accident, le club ne peut donc pas faire de déclaration. Nous ne contrôlons pas la validité d'autres systèmes d'assurances.

HYGIENE – SECURITE – RESPONSABILITE

Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, tant dans l'enceinte du club que sur la voie publique.

Garderie : la surveillance des enfants est liée à leur activité équestre. En dehors de ce cadre, les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

Soins aux chevaux pratiqués autour du cheval : un pansage soigné des montures est exigé.

Matériel : le matériel de sellerie qui vous est confié doit être rangé propre, en bon état et complet (étriers sur les selles).

DROIT A L'IMAGE

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion du club sur son site internet, flyers ou autre support. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club par mail avec AR.

REGLEMENT INTERIEUR

Vous vous êtes engagé à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à Caroline FRUCHET, responsable de traitement et du CIL, pour la finalité suivante : Activités liées à la pratique de l'équitation. Les destinataires de ces données sont les Ecuries Fruchet et la FFE. La durée de conservation des données est de 3 ans après la fin du dernier contrat. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification (sur votre espace personnel notamment), de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant Caroline FRUCHET. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

Pour tous différents relatifs à l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV, il est fait attribution de compétences aux tribunaux du siège social du vendeur statuant en droit français.